

## BONNÉTABLE

**CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination

*Centre Intercommunal MAZAGRAN  
8, rue MAZAGRAN  
72110 BONNÉTABLE  
Tél : 02.43.29.00.01  
Contact Mme Aumand*



Guichet d'accueil, d'information et de coordination.

Accueillir, écouter, conseiller, informer et orienter pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Porté par le Département de la Sarthe, le CLIC est à la disposition des en perte d'autonomie, de leur entourage et des professionnels.

### **Mission locale**

*Centre Intercommunal MAZAGRAN  
8, rue MAZAGRAN  
72110 BONNÉTABLE  
Tél : 02.43.29.00.01*



**Permanence le lundi et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois**

Espace d'intervention au service des jeunes (16/25 ans)

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches

Cet accompagnement global par La Mission Locale doit apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le logement, la mobilité ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

La Mission Locale assure donc des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour un public jeunes de 16 à 25 ans, dans le but de résoudre ou de lever l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

## **CCAS - Centre communale d'action sociale**

Mairie Bonnétable 72110  
44, rue du Maréchal-Leclerc  
72110 Bonnétable



Lorsque les familles sont à la recherche d'informations ou qu'une personne ne sait pas à quelle aide elle a droit ni comment la solliciter, le Centre Communal d'Action Sociale est souvent la meilleure adresse.

- Fournir aux familles des informations sur les diverses aides et subventions existantes
- Aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière
- Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.
- Créer différentes structures d'aide sociale
- Soutenir dans l'urgence les administrés

## **Mr Sevin : conciliateur de justice**

*Centre Intercommunal MAZAGRAN*  
*8, rue MAZAGRAN*  
*72110 BONNÉTABLE*  
*Tél : 02.43.29.00.01*



Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin

Le conciliateur de Justice a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Il ne donne pas de consultation juridique.

Le conciliateur de Justice intervient en droit civil, sur des petits litiges, toujours à titre bénévole, et dans de nombreuses affaires :

Conflits de voisinage, conflits entre propriétaires et locataires, problèmes liés à la consommation, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, mauvaise exécution du contrat, vente de véhicules, travaux, dommages ou malfaçons, etc.

### Secours Catholique

13 rue Saint Nicolas  
72110 Bonnétable  
02 43 23 05 90



Venir en aide aux plus démunis "sans distinction de race, de religion ou de nationalité", dans le respect de la Charité chrétienne.

- Promouvoir la place et la parole des personnes vivant les situations de pauvreté ;
- Rendre chacun acteur de son propre développement ;
- S'associer avec les personnes vivant les situations de pauvreté ;
- Agir pour le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions ;
- Agir sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion ;
- Éveiller à la solidarité

### Restos du cœur

13 rue Saint Nicolas  
72110 Bonnétable



Permet l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

### Familles Rurales

33 rue Marechal Joffre  
72110 Bonnetable  
02 43 29 12 45



- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles dans leur milieu de vie,
- Entreprendre toutes actions nécessaires aux associations membres,
- Représenter les associations membres et leurs familles adhérentes,
- Participer à la vie du mouvement Familles Rurales,
- Accompagner les adhérents et les associations locales,
- Impulser la création de nouvelles associations Familles Rurales,
- Conduire toute autre action intéressant les familles.

Ces services s'adressent essentiellement aux personnes bénéficiaires de :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- La Prestation de Compensation de Handicap (PCH)
- L'Aide Sociale (AS)
- Toute autre prestation délivrée par les Conseils Départementaux.